

Département du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus :

15

Séance ordinaire du 2 décembre 2013

à 20h30

Conseillers en fonction :

13

Sous la Présidence de M Gérard ADOLPH, Maire

**Conseillers présents et
représentés :**

11

Membres présents : MM BAAS René, BERNHARD Lucien,
EYDER Cyriaque, FOESSER Christian, KRAUTH Yves,
MULLER Marc, MUNCH Cédric, SCHNEIDER Marc, STAERK
Guy, WEBER Jean-Marc.

Absent excusé :

Absent non excusé : M WILT Frédéric, Mme SEYFRITZ Solange

Secrétaire de Séance : Guy STAERK

Date de convocation : 27 novembre 2013

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire sollicite le rajout de 1 point à l'ordre du jour de la présente séance, à savoir :

- Attribution d'une subvention exceptionnelle

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ce rajout.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 OCTOBRE 2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le
procès-verbal de la séance du 28 octobre 2013.

84/13 BUDGET COMMUNAL 2013 : décision modificative n° 2

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
A l'unanimité des membres présents

DECIDE le transfert de crédits suivants au sein du budget primitif 2013 section fonctionnement :

FONCTIONNEMENT							
Dépenses				Recettes			
Chap	Nature	Compte	Montant	Chap	Montant	Compte	Montant
11	Charges à caractère général	6236	- 450.00 €				
014	Atténuation de produits	73925	+ 450.00 €				

67	Charges exceptionnelles	673	- 100.00 €				
66	Charges financières	66111	+ 100,00 €				
TOTAL			+ 0,00 €	TOTAL			+ 0,00 €

85/13 REHABILITATION DU BATIMENT DE LA MTL : état d'avancement du dossier

Monsieur le Maire informe les conseillers que, conformément au souhait exprimé par le Conseil Municipal lors de la dernière séance, le maître d'œuvre a présenté un avant-projet de la tranche conditionnelle, avec chiffrage des travaux consistant en la mise aux normes électriques, à l'isolation et à la réhabilitation des sanitaires du club house de la pétanque, annexe du bâtiment de la MTL. Il est toujours convenu que cette tranche optionnelle, travaux avec les études de maîtrise d'œuvre, contrôle technique, coordination SPS et diagnostic amiante avant travaux, qui s'élèverait à 269 000 € TTC, restera conditionnée aux résultats de la consultation pour les travaux de réhabilitation du bâtiment principal.

Monsieur René BAAS, Adjoint au Maire, informe les Conseillers que le prêt nécessaire à la réalisation des travaux sera contracté, par le SIVOM, auprès du Crédit Mutuel. Les caractéristiques restent identiques à celles présentées lors de la dernière séance de Conseil Municipal, à savoir :

- Prêt à taux fixe, avec paiement des intérêts en fonction des sommes débloquées
- Durée de remboursement : 15 ans
- Montant total du prêt : 1 250 000.00 € maximum

Enfin, le taux de remboursement est fixé à 3.27%

86/13 PROJET DE CRÉATION D'UN «TOURNE A GAUCHE» : avenant au contrat de Maîtrise d'œuvre

Le Conseil Municipal,

- Vu** la délibération n°54/11 prise en date du 24 août 2011 décidant la réalisation d'une étude d'aménagement de la route de Strasbourg sur toute la longueur de l'agglomération
- Vu** la délibération n° 34/12 prise en date du 7 mai 2012 décidant la réalisation immédiate d'une partie des travaux, à savoir l'installation de feux tricolores au carrefour entre la RD392 et la RD127
- Vu** la délibération n° 42/12 prise en date du 18 juin 2012, confiant la Maîtrise d'œuvre liée aux travaux d'aménagement de la route de Strasbourg au bureau d'études BEREST pour un taux d'honoraires de 5.8%
- Vu** la délibération n° 64/13 prise en date du 2 septembre 2013 décidant d'inclure à la consultation menée dans le cadre de la création d'un accès au futur lotissement, celle permettant la jonction de ce dernier à la RD 392

Considérant que cette consultation complémentaire ne figure pas dans la mission de maîtrise d'œuvre initiale confiée au bureau d'études BEREST, et doit par conséquent faire l'objet de la signature d'un avenant

Après délibération,

Par 9 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Y Krauth, M Muller et JM Weber),

- **DECIDE** de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue qui reliera le futur « carrefour » de la RD 392 à la route des Romains au bureau d'études BEREST, pour un forfait de rémunération de 3 480 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat initial souscrit dans le cadre de l'aménagement de la route de Strasbourg, ainsi que toute pièce afférente au dossier.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter le bureau d'études pour le chiffrage d'une solution alternative au « tourne à gauche », soit la création d'un rond-point
- **CHARGE** Monsieur le Maire de rendre le bureau d'études attentif à la sécurité des usagers du chemin d'exploitation longeant la RD 392 côté Sud au niveau de la sortie à ce futur carrefour.
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires seront portés à la section investissement du budget primitif 2014

87/13 TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES BUDGÉTAIRES : avenant à la convention

Le Conseil Municipal,

- Vu** la délibération n° 61/07 prise en date du 18 septembre 2007 portant sur l'adhésion de la Commune d'Altorf au service FAST (Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel) pour la dématérialisation des actes administratifs par le biais de l'offre de mutualisation faite à l'ensemble des Communes membres de la Communauté de Communes
- Vu** la délibération n° 61/07 prise en date du 18 septembre 2007 portant sur la signature d'une convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture de la Région Alsace et du Bas-Rhin

Considérant la possibilité d'étendre aux documents budgétaires la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité sur actes budgétaires

Considérant qu'il convient à la Commune d'Altorf de délibérer sur la signature d'une convention à conclure avec la Préfecture de la Région Alsace et du Bas-Rhin.

ENTENDU les explications de Monsieur le Maire,

Après délibération, A l'unanimité des membres présents

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à SIGNER tout document concourant à la concrétisation de ce dispositif notamment l'avenant à la convention initiale signée le 15 octobre 2007 pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité à conclure avec la Préfecture de la Région Alsace et du Bas-Rhin dans les formes et rédactions proposées

88/13 IMPOTS FONCIERS : refacturation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Le Conseil Municipal,

- Vu** l'occupation de différents bâtiments communaux par des particuliers
- Considérant** que depuis le 1^{er} janvier 2013 le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les différents bâtiments communaux est facturé à la levée

Considérant qu'il revient ainsi à la Commune de refacturer annuellement la taxe due par les locataires des biens communaux

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents,**

DECIDE de ne plus refacturer, à compter de cette année, la part de taxe d'enlèvement des ordures ménagères due annuellement par le Conseil de Fabrique pour l'occupation du Bureau Paroissial.

89/13 PROJET DE CHANGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES : avis du conseil

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la mise en œuvre de la réforme des nouveaux rythmes scolaires entrera en vigueur à la rentrée prochaine.

Dans ce cadre- là, il appartient au Maire de proposer avant le 31 janvier 2014, une nouvelle organisation du temps scolaire pour l'école primaire, répartie sur 4 jours et demi.

Ce projet concerne les horaires scolaires d'entrée et de sortie, la durée de la pause méridienne ainsi que l'articulation des temps d'enseignement et des temps périscolaires.

Il sera discuté lors d'une prochaine réunion avec le corps enseignant et l'ensemble des parents d'élèves.

Monsieur René BAAS, Adjoint au Maire, communique en outre les résultats du questionnaire sur l'aménagement des rythmes scolaires transmis aux parents des élèves d'Altorf.

Entendu les souhaits exprimés par les parents, Monsieur Maire invite les membres du Conseil à réfléchir aux futures modalités d'organisation du temps scolaire pour en arrêter le choix définitif lors de la prochaine séance.

90/13 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le Conseil Municipal,

Vu l'investissement de la Chorale Ste Cécile d'Altorf dans l'animation lors de la fête de Noël des personnes âgées le 12 décembre 2013, ainsi que lors de diverses manifestations dans la Commune

Considérant la qualité de la prestation rendue et la démarche de soutien de la Municipalité aux associations

**Après délibération,
Par 10 voix POUR et 1 ABSTENTION (Bernhard L)
DECIDE**

- d'**OCTROYER** une subvention exceptionnelle de 400.00 € à la Chorale Ste Cécile d'Altorf
- **REMERCIER** les membres de l'association de leur prestation, très appréciée par les convives présents à la manifestation.

91/13 DIVERS

Monsieur le Maire apporte les informations suivantes :

- Il remercie toutes les personnes qui ont contribué au bon déroulement de la fête des aînés.
- A compter du 1^{er} janvier 2014, le jour de collecte des ordures ménagères passe du mercredi au lundi et les papiers plastiques seront désormais collectés mensuellement les vendredis.
- La Commune a bénéficié d'une recette exceptionnelle de 65 577 €. Cette compensation a été attribuée en raison de la perte de ressources de Contribution Economique Territoriale enregistrée par la Commune suite à une diminution importante des bases de cotisation foncière des entreprises.
- Le lotisseur a démarré les travaux de viabilité des terrains. Ils devraient durer environ 8 mois. Un constat avant travaux de l'état de la route des Romains a été dressé par un huissier pour le compte de la Commune.
- Lors de la dernière expertise à l'école ont enfin été mises en évidence les infiltrations. Les malfaçons à l'origine directe des fuites seront prises en charge par les assureurs. D'un coût global d'environ 46 000 €, ces travaux interviendront durant les vacances scolaires de l'été 2014. D'autres défauts de conception du bâtiment ont été mis à jour lors des différentes réunions d'expertise. Ils devront faire l'objet d'une nouvelle déclaration de sinistre par la Commune
- La crémation des sapins aura lieu le samedi 11 janvier 2014 à côté du club house du foot. L'association des parents d'élève, avec le soutien de la Commune, se chargera du ramassage à domicile des sapins ;
- Monsieur René BAAS, Adjoint au Maire, informe les Conseillers que le Conseil Municipal des Enfants a été renouvelé. 5 élèves ont rejoint le groupe, qui se décompose comme suit :
 - o 10 élèves de CM1 et CM2 qui constituent dorénavant le Conseil Municipal des Enfants
 - o 10 élèves, membres sortants, actuellement en 6^{ème} et 5^{ème}, seront réunis prochainement par la Municipalité pour discuter de la possibilité de créer un Conseil Municipal des Jeunes.

Nom - Prénom	Signature	Nom -Prénom	Signature
ADOLPH Gérard		KRAUTH Yves	
BAAS René		MULLER Marc	
BERNHARD Lucien		MUNCH Cédric	
EYDER Cyriaque		SCHNEIDER Marc	
STAERK Guy		SEYFRITZ Solange	
FOESSER Christian		WEBER Jean-Marc	
		WILT Frédéric	